

Véri-CGT

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT CGT-MAE - N° 7 - RENTRÉE 2023



Nous contacter :

cgt.mae@diplomatie.gouv.fr

Paris, Invalides, bureaux 4251 & 4254 (tél. : 01.53.69.36.71)

Paris, Convention, bureau 19 (tél. : 01.43.17.64.56)

Nantes, Breil I, bureau 01 (tél. : 02.51.77.35.98)

Nantes, Breil IV, bureau R10 (tél. : 02.51.77.20.95)

Et aussi www.cgt-mae.org
et sur LinkedIn
[CGT Affaires étrangères](#)

CONTRIBUTEURS :

Raphaël FROMENT
Jean-Yves JOUENARD
Franck LAVAL

CRÉDITS PHOTOS :

Page 1 : Franck LAVAL
Page 2 : CGT-ATOS, CGT Grand-est, CGT
Page 3 : Franck LAVAL, Framery
Page 4 : CGT MinécoFin, les Amiantés du Tripode



2023 : la rentrée de tous les dangers

L'#Agendatransfo mené par la DGA et la DRH continue à toute berzingue et l'été n'a pas rafraîchi les ardeurs de la réforme pour la réforme : la campagne pour le droit d'option des CAE-MP s'accorde aux perspectives

des évolutions de la haute Fonction publique, les recrutements « s'ouvrent sur l'extérieur », l'organigramme des Ressources humaines a été revu afin de gagner « en cohérence » mais le directeur général de l'administration crée un « COLLEX » (« collectif exécutif ») informel porté sur les fonts baptismaux de *LinkedIn*, l'expérience « espace flexible » se dessine à Nantes (« innovante » et avec l'aide d'un cabinet extérieur), les premiers termes du cahier des charges « prestation sociale complémentaire » (PSC) sont en cours de finalisation, la dématérialisation et l'externalisation des questions consulaires avancent à bas bruit, bref, **de gros sujets sont en cours et l'ensemble des organisations syndicales sont sur la brèche, chacune avec leur approche et sensibilité.**

L'ensemble ? Non, pas tout à fait. La CFDT, « syndicat majoritaire », a mis en œuvre une singulière politique de la chaise vide en septembre lors des réunions de rentrée du dialogue social nantais, des groupes de travail sur l'égalité femmes/hommes, sur l'académie diplomatique et à la réunion sur la PSC (futur montage pour la Mutuelle).

Toujours est-il que cette rentrée 2023 est à hauts risques : aux sujets internes évoqués ci-dessus s'ajoute la surexposition de nos collègues dans les pays en crise (bande sahélienne notamment) et de dramatiques coups de projecteurs mis sur l'état de certains de nos consulats généraux en Afrique (questions RH, problématiques visas etc.). Les difficultés rencontrées par les affectataires pour pourvoir en interne les postes ouverts à la Transparence le soulignent hélas : **l'expatriation ne s'improvise pas, elle s'accompagne, s'encadre et demande un minimum d'investissements et de moyens, en deçà desquels l'exercice n'est pas qu'impossible : il devient dangereux.** Pour la CGT, il est essentiel de porter ces sujets centraux lors de l'ensemble des instances *ad hoc* : vigilance et intransigeance deviennent plus que vitales pour notre ministère et ses agents.

FRANCK LAVAL, MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL



CONTRIBUEZ À VOTRE VÉRI-CGT !

Comme vous le voyez depuis le printemps, votre syndicat ouvre (cf. *ci-contre*) ses colonnes à ses adhérents et/ou sympathisants sous la forme d'une « *Tribune libre* » de +/- 300 mots.

N'hésitez pas à nous proposer quelques lignes ; à la CGT, le débat est toujours le bienvenu !



POUR LA CGT, LES AGENTS PUBLICS ONT DES DROITS POUR S'OCCUPER DE LEURS PROCHES

Votre conjoint est décédé ?
Vous accompagnez votre partenaire enceinte aux examens prénataux ?
Vous êtes gestionnaire de congés et peinez à trouver les règles applicables ?

L'absence d'instructions sur *Diplonet* complique en effet la mise en œuvre de ces congés.

Dans le secteur privé, le Code du travail fixe un minimum légal de congés en cas de décès d'un proche (article L3142-4 : 3 jours pour parent, conjoint, frère ou sœur, 1 jour pour mariage d'un enfant, etc.) et pour la participation du salarié aux examens prénataux (article L1225-16).

La CGT a donc saisi la DRH pour demander la garantie d'un cadre au moins équivalent à celui du secteur privé français.

Tribune libre

« Et vous, le 13 octobre, vous faites quoi ? »

À LA CGT, ON AIME BIEN LE DÉBAT ; RETROUVEZ DONC ICI UNE « **TRIBUNE LIBRE** » OÙ UN ADHÉRENT, UN MILITANT PEUT S'EXPRIMER À TITRE PERSONNEL SUR UN SUJET INTERNE OU AUTRE.
POUR CETTE TROISIÈME LIVRAISON, RAPHAËL NOUS INTERPELLE SUR LA MOBILISATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE



En France comme dans toute l'Europe, nous sommes des millions à pouvoir mettre la pression au patronat, aux gouvernements et aux parlements. Ils cherchent à imposer des politiques d'austérité en cassant les services et les biens publics - *mais aussi nos industries* - au profit d'une

finance qui capte les richesses créées par le travail.

D'autres choix sont pourtant possibles !

Chaque année, 200 milliards d'euros d'aides publiques sont donnés aux entreprises sans contrôle ni contrepartie. Les budgets des services publics et de la sécurité sociale seront bientôt discutés au Parlement. C'est le moment de faire entendre la voix des travailleurs et des travailleuses : nous voulons vivre dignement de notre travail, travailler moins et mieux, au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

Pourquoi, donc, agir ?

Pour nos salaires : alimentation, loyer, énergie, transports : tout augmente sauf les salaires. La CGT est mobilisée pour l'indexation des salaires sur les prix.

Pour l'égalité : malgré l'affichage « grande cause nationale », les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes en moyenne.

Pour nos conditions de travail : sans cesse dégradées par les réductions de moyens, le flou des missions, les expérimentations idéologiques et les injonctions contradictoires.

Pour nos services publics : hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche : nos services publics méritent des investissements massifs.

Pour l'environnement : les conséquences du dérèglement climatique sont dramatiques. Il est urgent d'agir pour une transition écologique sociale-ment juste et une réelle planification.

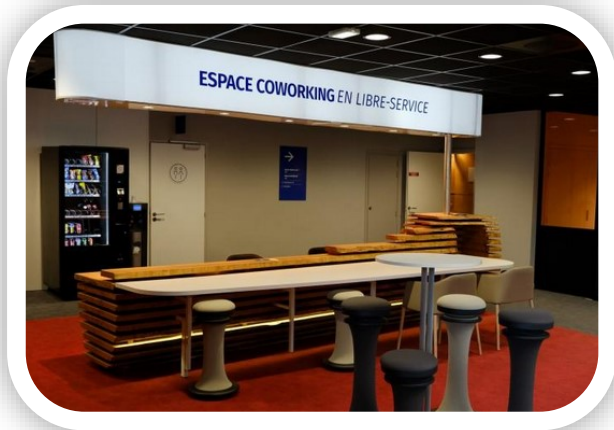
Pour nos retraites : la réforme du printemps est toujours aussi injuste. Le combat continue sur les retraites complémentaires et les départs anticipés.

Comment, alors, agir ?

Par la grève et les manifestations, bien sûr, mais aussi, plus simplement, en vous réunissant et en prenant la parole au sein de vos unités de travail : **je souhaite donc que la CGT-MAE vous prépare une initiative aux petits oignons et vous tienne très vite au courant !**

RAPHAËL

Flex office : quand le salarié ne fait plus que passer...



IL ARRIVE AU MEAE ; EN DOUCE, DISSIMULÉ SOUS LES MOTS POSITIFS « D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ » OU DESSINÉ « POUR PERMETTRE AUX COLLÈGUES NOMADES DE SE POSER ». MAIS LE TEST QUI VA COMMENCER À NANTES (BREIL I) MÉRITE ATTENTION, TANT SUR LA FORME QUE SUR LE FOND : DÉPERSONNALISATION ET DÉSHUMANISATION SONT POTENTIELLEMENT EN ROUTE.

Le mode de gestion choisi pour faire face à la pandémie de SARS-CoV2 (confinement) a modifié le regard des employeurs sur le télétravail, qui s'est alors installé comme une nouvelle composante de long terme. La question de ses travers a déjà maintes fois été évoquée : exagéré, il compromet l'intelligence collective et la sérendipité, il contribue à la destruction du collectif de travail et à la montée de l'individualisme.

Mais cette modification profonde a aussi fait émerger une autre problématique : celle des espaces professionnels. La profusion de « bureaux vides » a bien sûr été perçue par les hiérarchies comme une aubaine pour réduire la dépense immobilière. Le flex-office surgit alors (c'est si **#disruptif** et **#agendatransfo** !) et vise à reléguer l'idée du bureau au musée de la ringardise. L'agent se déplace sans cesse, il travaille de partout ; enfin, de là où il peut se poser. Il n'est plus « *somewhere* » mais « *anywhere* ». Finis les repères, fini l'ancrage ; vivent les espaces partagés avec baby-foot et point de recharge pour trottinette électrique !

Selon *le Miroir social*, le flex-office retient un ratio de 5 à 6 postes pour 10 salariés ; l'on peut ainsi gagner près de 40% sur les surfaces. Mais à quel prix !

Ce mode d'organisation est délétère : « *Symboliquement, le salarié n'y a plus sa place. Il ne fait que passer. Il efface ses traces...* » ajoute le magazine précité. « *L'attachement des salariés, l'ancrage émotionnel s'inscrivent dans l'espace physique, or tous se voient renvoyés à l'état de pion doté d'un casier.* » Si le phénomène est récent, deux études (fondation Pierre Deniker fin 2018 et cabinet Deskéo en février 2021) ont déjà établi que chez les personnes travaillant en flex office on relevait une augmentation de 11% des troubles psychosociaux.

Un autre spécialiste du travail, Technologia, a décrit des facteurs aggravants : « *l'infobésité des communications, les déambulations, le bruit permanent des appels téléphoniques et des conversations qui accroissent la fatigue en obligeant à un effort de concentration amplifié (...)* ; l'absence de considération des besoins des métiers et de ceux liés à tous types de handicap ;

l'insuffisance de renouvellement de l'air intérieur dans des espaces densifiés. » Résultat des

courses quasi-orwellien : l'essor des casques anti-bruit adaptés au flex-office !

Mieux encore : vous voulez travailler « au calme » dans un flex-office ? Mettez-vous dans une « *work box* » (si ! si !).



Pour la CGT, c'est la centralité même du travail qui est ainsi altérée par l'attrition des liens collectifs ; dans un contexte économique et social en chute libre, c'est *in fine* ajouter de la précarité à la précarité.

Dans cet effet de mode, les administrations, séduites par cette tendance très *air du temps*, se précipitent vers une pratique peu réfléchie, sans études d'impact en santé ni même en rentabilité. Pour nous, le danger est clair. **Notre syndicat mènera avec vous les réflexions et débats nécessaires afin de démasquer cette énième évolution du libéralisme à tous crins.**

Amiante, affaire classée ? - Non : danger mortel !



LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 23 JUIN 2023 CONCERNANT LE TRIPODE DE NANTES, L'INTERSYNDICALE (SYNDICATS DES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES) ÉTAIT AU COMPLET. CETTE RÉUNION SE TENAIT À PARIS ET ÉTAIT PRÉSIDÉE PAR UN REPRÉSENTANT DE LA DGFIP.

La piètre qualité du matériel audio a permis à un certain nombre de **responsables des administrations de se défiler**.

Il a été remarqué l'absence d'un des médecins de prévention du Ministère des Affaires Etrangères sur un sujet **hautement sensible**. Les agents ayant travaillé sur ce site ont des probabilités élevées de développer différents types de cancers notamment poumons, larynx ou ovaires...

Le lien entre exposition et décès « d'anciens du Tripode » a été mis à jour par les études épidémiologiques. Où en est le ministère dans le suivi des agents, actifs comme retraités ?

Le fait de ne pas observer de marqueurs radiologiques chez un sujet ne permet jamais d'exclure les conséquences à plus ou moins long terme. C'est pour cette raison qu'un suivi régulier est impératif.

Pour finir de s'en convaincre, il suffit de regarder les cas avérés qui émergent ici et là.

Si notre ministère s'est jusqu'à présent montré responsable pour la reconnaissance en maladie professionnelle (ce qui n'est pas le cas aux Finances où nos collègues galèrent encore devant un comité médical d'un autre siècle), il ne faut pas qu'il se relâche sur le

suivi des agents bien évidemment mais aussi dans la présence de la médecine de prévention au COPIL.

Il y a le Tripode certes, mais il y a les bâtiments qui abritent nos ambassades, consulats, instituts...et aussi les archives. La vigilance est de mise !

Pratiquer l'enfumage avec des réunions blabla pendant des années, en constatant de très loin les avis de décès et en se disant (qui sait ?) que le temps fera son affaire, est-ce cela être administrateur de l'État ? Le délaissement manifeste des agents exposés du Tripode est un scandale, s'il est établi que des responsables de ces administrations qui ont eu la liste exhaustive des agents, ces exécutants sont responsables pour non-assistance à personnes en danger.

Le préjudice d'anxiété a été reconnu pour nos collègues du Tripode qui n'ont rien lâché et sont allés devant la justice sans que l'État ne fasse appel.

Ceci est une première Victoire dans cette lutte !

Mais il ne faut pas oublier que la responsabilité pénale pourrait être aussi recherchée dès lors qu'une action de prévention et de suivi d'un risque potentiel en matière de santé n'aurait pas été conduite.

Au-delà du Tripode, l'étude épidémiologique débutée en 2005, qui reste une première en France et dans le monde, doit permettre de révéler cette exposition dite « environnementale para-professionnelle » et ouvrir aux potentielles victimes de nouvelles perspectives de reconnaissance.

Pourquoi se cacher devant la mobilité des personnels lorsque l'on sait pertinemment qu'il suffirait d'une collaboration étroite avec la sécurité sociale ? On change d'adresse, jamais de numéro de sécurité sociale !

Mais la volonté fait trop souvent défaut aux décideurs contrairement au cynisme dont ils font parfois preuve dans ce dossier. La santé d'autrui leur paraît bien insignifiante et chacun se drapait dans l'innocence de l'exécutant sur un sujet qui engage l'État en premier chef.

LES AMIANTÉS DU TRIPODE

Retrouvez toutes les informations sur cette longue lutte pour les salariés du bâtiment du Tripode à Nantes.

<https://les-amiantes-du-tripode.fr/>

Rejoindre la CGT-MAE

Téléchargez le bulletin d'adhésion et les barèmes de cotisation sur notre site :

<http://www.cgt-mae.org/Adherer>